U.S.D. Santé Action Sociale 64 CGT
usd64cgt@gmail.com

Le 14 Juillet TOUS EN DEUIL

Après les mobilisations des hospitaliers et professionnels de la santé privée et du secteur médico-social les 16 et 30 juin, le Ministère de la santé a commencé à abattre ses cartes. Le Ségur enterre tous nos espoirs, les informations distillées par bribes ne font que jeter de l'huile sur le feu au vu de la situation explosive dans nos établissements.

Le gouvernement nous prend pour des mendiants, il nous propose l'aumône :
- 8 points supplémentaires soit 37 € pour les personnels techniques et administratifs.
- 22 points supplémentaires soit 103 € pour les soignants et les médico-techniques.
- Une prime COVID de 1000 € octroyée aux établissements médico-sociaux sous tutelle de l'état, mais rien pour ceux sous tutelle des Conseils Départementaux.

Le Ministre écarte les deux principales revendications des syndicats : la hausse du point d'indice et l'attribution de 300€ pour tous en points sur le salaire de base.

La santé privée se sent exclue des concertations. Pourtant les professionnels sont acteurs de la prise en charge. L'absence de décision dans cette branche de la santé entraîne un gel des négociations au niveau du champ des conventions collectives, notamment au sujet des salaires.

LE GOUVERNEMENT ENVISAGE DE REMPLACER LA PRIME DE SERVICE EN 2022 PAR UNE PRIME D'INTERESSEMENT.

Croit-il que les hospitaliers accepteraient cette prime en fonction d'une évaluation arbitraire ? **Pas de prime VERAN à la tête du client !**

Nous voulons une application immédiate de nos revendications :

- Augmentation des salaires et reconnaissance des qualifications professionnelles.
- Arrêt immédiat de la T2A
- Augmentation des effectifs dans les hôpitaux, les établissements médico-sociaux et les EHPAD.
- Annulation de toutes les fermetures (lits, établissements) et plans d'économies.
- Augmentation des budgets des établissements.
- De réelles mesures qui garantissent l'accès, la proximité et l'égalité des soins et d'accompagnement social pour la population sur tout le territoire.

Dépôt de gerbe devant la Préfecture de Pau et la sous-Préfecture de Bayonne à 10 h 30
Rassemblement devant le CH de Saint-Palais à 14 h
Tenue blanche et brassard noir ou tenue noire, masque.

Respect des distanciations physiques et du port du masque